



AKTO et Transitions Pro Île-de-France signent un partenariat pour accompagner les salariés dans leur reconversion au sein d'entreprises pourvoyeuses d'emplois dans la région

À Paris, le 19 septembre 2022. La crise sanitaire a provoqué de profonds changements économiques et sociaux, et conduit de nombreux salariés à engager une démarche de reconversion professionnelle. Face à ce phénomène, AKTO et Transitions Pro ont décidé de mutualiser leurs compétences au service des entreprises et des salariés des branches professionnelles d'AKTO. La signature de ce nouveau partenariat, qui a lieu cet après-midi dans les locaux de Transitions Pro Île-de-France, permettra d'assurer un appui au recrutement pour les entreprises des branches d'AKTO et de proposer des perspectives professionnelles à des salariés en reconversion et des demandeurs d'emploi dans des secteurs d'emploi pérennes.

Ce partenariat est le fruit d'un travail conjoint entre Transitions Pro Île-de-France, association régionale qui finance et accompagne les mobilités professionnelles (reconversions ou évolutions de carrière), et AKTO, l'opérateur de compétences qui accompagne les entreprises et salariés de 27 branches professionnelles dans leur stratégie de qualification, d'emploi et de formation. **L'objectif de cette convention est de guider les entreprises afin de leur garantir un appui dans leurs processus de recrutement et de les aider à anticiper les mutations économiques.** Dans le même temps, elle va **permettre à des salariés et demandeurs d'emploi de se reconvertir de manière sereine, sécurisée et préparée dans des secteurs pourvoyeurs d'emplois.**

Le partenariat prévoit un plan d'action en trois principaux axes :

Axe 1 : Mettre en commun les informations et les expériences utiles pour les entreprises et les salariés

Le premier objectif de cette convention est de **mettre en commun l'ensemble des informations et des expériences qui peuvent être utiles pour les branches professionnelles, les entreprises, les salariés et les territoires**. Cet échange de données a pour but de mieux comprendre les besoins de chaque acteur afin de développer une politique de formation efficace sur le territoire. Pour cela, **des rencontres régulières seront organisées entre les conseillers d'AKTO et de Transitions Pro pour mieux connaître leurs offres de service respectives et pour mettre en place des dispositifs d'intervention complémentaires**.

Axe 2 : Accompagner les projets de reconversion des salariés

Ce partenariat a pour but **d'aider les salariés et les demandeurs d'emploi dans leurs projets de reconversion, particulièrement les publics démissionnaires et ceux concernés par une rupture conventionnelle collective**. AKTO et Transitions Pro vont accompagner ces salariés dans leurs projets d'orientation et de formation. Plus précisément en leur présentant les métiers en tension dans les secteurs d'activité couverts par AKTO, puis en leur **apportant des solutions pour leurs besoins de financement et enfin en les guidant vers les formations mobilisables au plus près des besoins de recrutement des entreprises branches professionnelles d'AKTO**.

Axe 3 : Encourager les entreprises à faciliter l'accès à la formation des salariés

Enfin, ce partenariat a pour objectif **d'ouvrir le dialogue au sein des entreprises sur les reconversions professionnelles**. AKTO et Transitions Pro veulent accompagner les entreprises pour ouvrir l'accès à la formation professionnelle, tout particulièrement pour les salariés peu qualifiés, afin de favoriser leur évolution professionnelle. Pour ce faire, les deux organismes **proposeront des réponses pédagogiques et des financements de formation au bénéfice des entreprises et de leurs salariés**.

Des partenariats similaires ont été signés avec d'autres branches régionales d'AKTO et Transitions Pro, c'est notamment le cas en Bourgogne-Franche-Comté, dans les Hauts-de-France, en Nouvelle-Aquitaine, en Guyane, en Guadeloupe et à la Réunion. De plus, des concertations sont en cours dans le Centre-Val-de-Loire, en Bretagne, dans le Grand Est, en Martinique, à Mayotte, dans les Pays-de-la-Loire et dans la Région Sud.

“La crise sanitaire a profondément changé les aspirations des Français, particulièrement dans leur vie professionnelle. Aujourd'hui, les reconversions professionnelles se multiplient et AKTO entend prendre toute sa part pour accompagner les salariés et demandeurs d'emploi qui souhaitent s'orienter vers ses branches professionnelles, particulièrement pourvoyeuses d'emplois durables. Transitions Pro mobilisera son expertise

au service de nos équipes afin de co-construire des politiques de formation performantes en région.” explique Jean Hédou, le président d’AKTO.

“La signature de cette convention avec Transitions Pro Île-de-France traduit la volonté d’AKTO de répondre aux besoins nouveaux des salariés et des entreprises que la crise sanitaire a fait germer. Dans le même temps, AKTO assurera l’appui nécessaire à ses entreprises adhérentes pour les aider à accueillir ce renfort de main d’œuvre, dans un moment où elles sont parfois amenées à rencontrer des difficultés de recrutement.” ajoute Laurent Barthélémy, Vice-Président d’AKTO.

« Les 3 axes forts de cette convention apporteront des solutions concrètes aux salariés en reconversions et aux entreprises pourvoyeuses d’emploi. Transitions Pro Île-de-France et AKTO prennent leurs responsabilités en cette période post-crise sanitaire et économique en tant qu’acteurs majeurs et facilitateurs des mobilités professionnelles. Cette convention de partenariat, tournée vers l’opérationnel et l’innovation, ouvre des perspectives stimulantes de coopération renforcées avec les branches couvertes par AKTO. » Pascal Coyo, Président de Transitions Pro Île-de-France

« Nous sommes ravis que Transitions Pro Île-de-France et AKTO mutualisent leurs compétences dans le contexte économique si singulier que nous connaissons. Notre double objectif est d’être en mesure de répondre à la fois à la demande de reconversion des salariés tout en les orientant vers les branches et les nombreuses entreprises en difficultés de recrutement. » Christophe Jurkew, Vice-Président de Transitions Pro Île-de-France

Contact presse :

Mathias NIRMAN - mathias.nirman@chefcab.fr - 06 48 78 13 88
Elham VANHEMS, responsable communication Transitions Pro IDF
– e.vanhems@transitionspro-idf.fr – 07 49 70 85 16

A propos d’AKTO :

AKTO est l’opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d’œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences et des qualifications. Il agit sur l’insertion par l’emploi, il valorise l’emploi durable et la construction de parcours professionnels, il assure la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, il déploie sur tout le territoire les actions en faveur de l’attractivité des métiers et des emplois et développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

A propos de Transitions Pro Île-de-France :

Riche de son histoire de trente-six années consacrées à la formation professionnelle des salariés franciliens, le 1er janvier 2020, le Fongecif Île-de-

France est devenu Transitions Pro Île-de-France. Si sa vocation reste la même - accompagner les actifs franciliens dans leur projet de mobilité professionnelle - ses missions évoluent pour intégrer le déploiement de nouveaux dispositifs : le Projet de Transition Professionnelle (PTP), les Transitions Collectives (TransCo), le certificat CléA et le dispositif démissionnaire (ou démission/reconversion) et la VAE. Transitions Pro Île-de-France est un organisme paritaire, régional et interprofessionnel composé des organisations syndicales salariales et patronales, qui s'engage en faveur du développement et de la qualification des compétences, de la transition professionnelle et de l'emploi sur le territoire. Notre métier changer le vôtre !

Transitions Pro Île-de-France en chiffres, c'est :

- 5 dispositifs : le Projet de Transition Professionnelle, TRANSCO, le certificat CléA, la VAE, le dispositif Démissionnaire
- 235,5 millions d'euros de dotation de l'État
- 10 863 dossiers validés en 2021